

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2017

DCM N° 17-11-30-18

Objet : Déclassement et cession d'une emprise communale rue Baudoche.

Rapporteur: M. le Maire

Monsieur Benoît MARCHAND, domicilié 34 bis, rue Baudoche, souhaite régulariser l'assise foncière du terrain clôturé qu'il occupe. En effet, dans le cadre de travaux d'arpentage, il est apparu que ce terrain empiétait sur une parcelle appartenant au domaine communal.

Il a donc émis le souhait d'acquérir cette bande de terrain, représentant environ 80 m², en limite de sa propriété, à distraire de la parcelle section PV n° 276/96, laquelle est issue de la parcelle PV n° 96 correspondant à la rue Puymaigre relevant du domaine public communal.

Préalablement à la cession envisagée, il s'avère nécessaire de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de cette parcelle section PV n° 276/96, étant précisé qu'elle n'est pas affectée à l'usage direct du public ou à un service public et que le projet de prolongement de la rue Puymaigre a été abandonné.

Le service France Domaine a évalué cette emprise de 80 m² à 80 € le m², soit un montant approximatif de 6 400 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de Mr Benoît MARCHAND,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffection de la parcelle communale cadastrée sous :

Ban de Plantières Queuleu
Section PV n° 276/96 – 2 a 37 ca

- **DE PRONONCER** le déclassement de cette parcelle cadastrée section PV n° 276/96 ;
- **DE CEDER** à Monsieur Benoît MARCHAND, domicilié au 34 Bis rue Bauduche à METZ, une emprise foncière d'environ 80 m² à distraire de ce terrain communal ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix approximatif de 6 400 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact étant déterminé après arpentage de la parcelle ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ